

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

5.2.1 Consultation

Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités Ratio structurel de liquidité à long terme

Cet avis s'adresse aux caisses non membres d'une fédération, aux coopératives de services financiers, aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne régies par les lois suivantes :

- *Loi sur les coopératives de services financiers*, RLRQ, c. C-67.3;
- *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S-29.01.

La section 6.1 du chapitre 6 de la version *Janvier 2016* de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* (la « Ligne directrice ») de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») prévoit que la norme relative au ratio structurel de liquidité à long terme (le « NSFR ») deviendra une exigence minimale à compter du 1^{er} janvier 2018. La section 1.5 du chapitre 1 de la Ligne directrice prévoit, pour sa part, que la déclaration du NSFR débutera à la première date de déclaration trimestrielle après le 1^{er} janvier 2018.

L'Autorité donne avis que la déclaration du NSFR ne débutera qu'à la première date de déclaration trimestrielle après le 1^{er} janvier 2019.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Sylvain Roy
 Direction de l'encadrement du capital des institutions financières
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : (418) 525-0337, poste 4517
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337
sylvain.roy@lautorite.qc.ca

Cyrille Bonou
 Direction de l'encadrement du capital des institutions financières
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : (418) 525-0337, poste 4645
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337
cyrille.bonou@lautorite.qc.ca

Le 1^{er} juin 2017

5.2.2 Publication

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.